

Devenez membre du Buderus Trophy Club. Remplissez entièrement le formulaire d'inscription et renvoyez-le dûment signé :

Bosch Thermotechnik AG, Buderus Schweiz, Netzbodenstasse 36, 4133 Pratteln

✉ marketing@buderus.ch

☐ Oui, je souhaite devenir membre du Buderus Trophy Club.

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

Société : _____

Numéro de client : _____

Rue : _____

NPA / Ville : _____

Lieu / Date : _____

Signature : _____

☐ J'accepte les Conditions générales de participation (voir page 2) et la collecte de mes données.

☐ Je confirme que j'autorise le collaborateur/la collaboratrice susnommé/-e à échanger des Budies contre des primes.

Cachet de l'entreprise :



Signature(s) juridiquement valide(s) :

Nom / fonction en caractères d'imprimerie : Nom / fonction en caractères d'imprimerie :

Buderus Trophy Club

Conditions générales de participation

1. Le Buderus Trophy Club

Le Buderus Trophy Club est un programme de primes de Bosch Thermotechnik AG (ci-après « Buderus »), entreprise du groupe Bosch, dont le siège est situé à 4133 Pratteln, Suisse, qui permet aux membres de bénéficier de certaines primes en fonction du chiffre d'affaires généré pour Buderus. L'adhésion au Buderus Trophy Club est ouverte aux clients de Buderus atteignant un certain chiffre d'affaires annuel minimal. Leur chiffre d'affaires et l'achat de certains produits ou services, leur permet de cumuler des points (ci-après « des Budies ») sous forme électronique, qu'ils peuvent échanger contre différents types de primes (voyages, courts séjours, événements, primes en nature) conformément aux présentes Conditions générales de participation. Les informations actualisées concernant le nombre de points cumulés et les offres disponibles peuvent être consultées sur le portail Internet du Buderus Trophy Club, à l'adresse www.buderus-trophy-club.ch.

2. L'adhésion

- 2.1 Les critères d'adhésion au Buderus Trophy Club sont établis dans les présentes Conditions générales de participation.
- 2.2 L'adhésion au Buderus Trophy Club est ouverte à tout client professionnel (hors revendeurs) répondant aux critères établis dans les présentes Conditions générales de participation et que Buderus reconnaît en tant que membre.
- 2.3 C'est l'entreprise qui est membre. Elle désigne une personne de contact pour le Buderus Trophy Club.
- 2.4 L'inscription au Buderus Trophy Club est possible à tout moment. Dans le système, elle prend effet rétroactivement au début de l'année civile au cours de laquelle elle a été effectuée.

3. Le processus d'adhésion au Buderus Trophy Club

L'adhésion au Buderus Trophy Club démarre avec la confirmation envoyée par le Buderus Trophy Club aux membres lors de leur inscription et la validation envoyée par Buderus par courrier postal à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Cela leur donne accès à un espace protégé par mot de passe sur le portail Internet du Buderus Trophy Club.

4. Le système de points

- 4.1. Les membres peuvent collecter des Budies en réalisant un chiffre d'affaires supérieur au chiffre d'affaires annuel minimal et en achetant certains produits ou services Buderus. Ces Budies sont crédités sur leur compte de points sous forme électronique.
- 4.2. Les Budies sont crédités sur l'année en cours et expirent 3 ans après, le 31 janvier suivant. Par exemple: les Budies gagnés en 2025 expirent au 31.01.2029.
- 4.3. Dès lors que le chiffre d'affaires minimal est atteint, les Budies sont crédités le mois suivant. Les Budies supplémentaires sont également crédités le mois suivant. C'est le chiffre d'affaires net, sans escompte, TVA et RPLP qui est pris en compte. Les notes de crédit sont déduites du chiffre d'affaires.
- 4.4. Buderus se réserve le droit de modifier, limiter ou étendre l'acquisition de Budies dans le cadre du Buderus Trophy Club à tout moment, avec préavis.
- 4.5. Buderus se réserve également le droit de refuser l'utilisation de Budies jusqu'à ce que les factures correspondantes soient payées.

- 4.6. Si une adhésion au Buderus Trophy Club est annulée à la suite d'une rupture de contrat, d'une contestation, d'un retrait, d'une résiliation, etc., pour lequel Buderus a déjà crédité des « Budies », ceux-ci seront supprimés du compte du membre concerné. En cas d'erreur de comptabilisation, Buderus corrigera le nombre de points.

5. Le solde de points

- 5.1. Il est possible de consulter à tout moment son solde de points après avoir saisi son mot de passe personnel et son numéro de client sur le portail Internet du Buderus Trophy Club. Le compte des points est actualisé avant le 15 du mois suivant.
- 5.2. En cas de contestation sur l'exactitude ou l'exhaustivité du nombre de points, la réclamation doit être soumise par écrit à Buderus dans un délai d'un mois après l'ajout des Budies sur le compte de points. À défaut, le solde de points est considéré comme accepté. Toute réclamation effectuée ultérieurement ne pourra être acceptée.

6. L'utilisation des Budies

- 6.1. Les Budies du Buderus Trophy Club peuvent exclusivement être échangés contre les primes présentées sur le portail Internet, à l'adresse www.buderus-trophy-club.ch. Les conditions ainsi que les restrictions applicables à la prime (durée, quantité) sont indiquées dans la description de la prime et sur le portail Internet.
- 6.2. Aucune contrepartie en espèces ne sera versée, ni pour les primes, ni pour les Budies.
- 6.3. Buderus se réserve le droit de modifier à tout moment les primes, les offres et les autres avantages.
- 6.4. Les membres du Buderus Trophy Club peuvent commander directement leurs voyages, courts séjours, événements ou primes en nature Buderus Trophy Club via le portail Internet du Buderus Trophy Club.
- 6.5. Les primes du Buderus Trophy Club seront uniquement livrées en Suisse et à l'adresse dont nous disposons. Les conséquences d'un changement d'adresse n'ayant pas été signalé ou d'une erreur de saisie ne peuvent pas être imputées à Buderus.
- 6.6. Les primes du Buderus Trophy Club sont limitées en quantité. Si les stocks sont épuisés et qu'en conséquence, une prime ne peut être livrée, les Budies correspondants seront recredités sur le compte de points du membre.
- 6.7. Buderus n'assume aucune garantie concernant les primes. Les réclamations doivent être soumises à Buderus dans un délai de 6 jours ouvrables suivant la réception de la prime. Toute réclamation effectuée ultérieurement ne pourra être prise en compte.

7. Informations relatives à la protection des données

Nous informons nos clients que nous traitons leurs données à caractère personnel via une collecte de données électronique. Ce traitement de données est effectué exclusivement à des fins commerciales (traitement des commandes et marketing), et dans le cadre de la loi suisse sur la protection des données. Dans le cadre du traitement des commandes, certaines données (nom, adresse, données de facturation et éventuellement informations sur le non-respect des conditions de paiement du contrat par le client) sont transmises à des sociétés d'informations sur la solvabilité. Cela mis à part, les données des clients ne sont pas transmises à des tiers.

8. Responsabilité

- 8.1. En principe, la responsabilité est limitée aux cas de faute intentionnelle et de grave négligence. Cette limitation s'applique également au profit d'organes, exécutants et préposés.
- 8.2. Le préjudice à indemniser se limite au montant du préjudice prévisible et typique.

9. Fin de l'adhésion

- 9.1. La résiliation de l'adhésion au Buderus Trophy Club est possible à tout moment sans préavis, par notification écrite à Buderus.
- 9.2. Buderus se réserve le droit de mettre un terme à l'adhésion en respectant un délai de préavis de 10 jours avec effet à la fin du mois, à moins qu'une raison valable justifie une résiliation immédiate, p. ex. une violation grave du contrat, une insolvabilité ou l'obtention frauduleuse de prestations dans le cadre des présentes Conditions générales de participation.
- 9.3. Les résiliations requièrent la forme écrite. Après la résiliation, les Budies collectés dans le cadre du Buderus Trophy Club expirent, sans compensation possible.

10. Fin du programme Buderus Trophy Club et modification des Conditions générales de vente

- 10.1. Buderus se réserve le droit d'arrêter, modifier ou remplacer le programme de primes dans le respect d'un délai d'un mois. En cas de motif grave, Buderus peut également mettre fin au programme sans préavis.
- 10.2. Buderus se réserve par ailleurs le droit de modifier ou compléter les présentes Conditions générales de participation à tout moment. Les modifications seront signalées aux membres et s'appliqueront pour autant qu'aucune résiliation, conformément au paragraphe 9, ne soit adressée à Buderus dans un délai d'un mois.
- 10.3. Les membres du Buderus Trophy Club sont tenus de communiquer dans les plus brefs délais à Buderus tout changement pouvant avoir une incidence sur le bon déroulement de la distribution des primes (p. ex. changement d'adresse) ou sur la relation contractuelle (p. ex. changement de raison sociale).

11. Droit applicable/juridiction compétente

Le droit applicable est le droit suisse. La juridiction compétente est Liestal.